



Accident de voiture sans permis de conduire

Par **supashak**, le **30/08/2009** à **17:18**

Bonjour,
J'ai causé un accident de voiture avec I.T.T de 15 jours pour le motard impliqué. Je ne possède pas le permis de conduire, le test d'alcoolémie s'est révélé être négatif, l'accident s'étant déroulé à faible vitesse. Je n'ai jamais eu de problèmes avec la justice et j'aimerais savoir ce que je risque précisément, et si une inscription au casier est possible ? Je tiens à rajouter que je suis étudiant en 2ème année de pharmacie, j'ai raté deux fois mon permis et que je suis toujours inscrit en auto-école. Merci

Par **Tisuisse**, le **30/08/2009** à **17:24**

Bonjour,
Ce que vous risquez est indiqué sur le post-it "conduite sans permis" en en-tête de cette catégorie "droit routier". Lisez-le puis revenez nous voir.